



Rmi et travail suppose dissimule

Par **VINCE79300_old**, le **20/10/2007 à 23:04**

Bonsoir .

Suite à mes nombreuses questions, tous mes différents ont été réglés et, d'un commun accord, mon contrat ne sera pas renouvelé fin novembre .

Ceci étant, il reste une petite zone d'ombre pour laquelle j'aurais besoin d'avis éclairés :

J'ai été compagnon d'Emmaüs (par choix d'expérience je précise) du 8 avril au 31 août dernier et, en tant que tel, je travaillais pour l'entreprise chez qui j'ai fini par obtenir un contrat de travail .

Du 1er septembre au 19 novembre dernier inclus, j'ai quitté les effectifs d'Emmaüs pour chercher un logement et je bénéficiais du RMI (documents écrits en attestant) . Pour autant, sous prétexte qu'Emmaüs continuait de m'héberger (en touchant l'allocation logement et en ne me laissant qu'une parès-midi par semaine pour chercher un appart), Emmaüs a continué à me faire travailler dans cette entreprise . Seulement, je me trouve pénalisé sur deux points :

Le premier concerne l'intéressement aux bénéfices de 2006 auxquels je n'ai pas eu droit car ne justifiant pas de trois mois d'ancienneté fin décembre 2006 .

Le second concerne les ASSEDIC qui, pensant que j'étais bénévole, ne compte pas cette période dans le calcul de mes droits aux ASSEDIC .

Par conséquent, quelqu'un peut-il me dire ce que je peux faire (Emmaüs et l'entreprise se rejetant les responsabilités sur le sujet), si il y a travail dissimulé et qui doit me payer quoi ?

Merci beaucoup . J'espère une réponse rapide, mon contrat se terminant le 19 novembre

2007 .